

The background of the page is a high-angle photograph of a rural landscape at dawn or dusk. In the foreground, a blue tractor is pulling a red agricultural implement across a dark, tilled field, kicking up a cloud of dust. The middle ground shows a cluster of farm buildings and trees, with a misty or foggy atmosphere hanging over the fields. The sky is a soft, warm orange. The Violleau AKIOLIS logo is positioned in the top left corner.

VIOLLEAU[®]

AKIOLIS

Engrais organo- minéral

- 9.615

Engrais organo-minéral

- 9.6.15

Redonnons à la terre ce qu'elle nous a offert

Les engrais organo-minéraux participent à la vie microbienne du sol tout en apportant des éléments nutritifs aux cultures. Elaborés avec des matières premières organiques et minérales sélectionnées pour leurs intérêts agronomiques, les engrais organo-minéraux apportent l'azote organique nécessaire au bon fonctionnement de la vie du sol, ainsi que des éléments nutritifs utilisables par les cultures

MATIÈRES PREMIÈRES

- ✓ Poudre de viande (traitement par stérilisation sous pression)
- ✓ Chlorure de potassium
- ✓ Phosphate d'ammoniac
- ✓ Urée

CONDITIONNEMENT

- ✓ Big bag 500 kg
- ✓ Vrac
- ✓ Sac 25 kg

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- ✓ Fertilisant : Type 2
- ✓ Calibre bouchons : 4,5 mm
- ✓ Densité produit : 0,76 (+ ou - 0,01)



Nous contribuons au financement du programme ADIVALOR pour la collecte et le recyclage des big bags.



ENGRAIS ORGANO-MINERAL
NPK NF U 42-001-3
Produit utilisable en
agriculture conventionnelle

Vigne



Maraîchage



Arboriculture



Grandes
cultures



Espaces verts



ÉLÉMENTS

(% sur produit brut)

Engrais organo-minéral - 9.6.15			
Azote (N) total	9 %	Oxyde de calcium (CaO)	6 %
dont N organique	7,5 %	Oxyde de magnésium (MgO)	0,2 %
Anhydride phosphorique (P ₂ O ₅)	6 %	Anhydride sulfurique (SO ₃)	0,8 %
Oxyde de potassium (K ₂ O)	15 %	Cuivre (Cu)	7 g/T
Matière organique	55 %	Bore (B)	-
C/N	2,7	Zinc (Zn)	82 g/T
Matière sèche	94 %	Manganèse (Mn)	10 g/T
ISMO	-		

VIOLLEAU[®]
AKIOLIS

+33 5 49 80 74 01

contact@violleau.fr

Fabriqué en France. Facile à stocker et à épandre, sans odeur. L'accès aux animaux d'élevage aux pâturages est interdit. L'utilisation des récoltes comme fourrage est interdite pendant au moins 21 jours après application. Sous produits animaux de catégorie 2 et/ou 3, non destinés à la consommation humaine et animale. Interdit pour l'alimentation animale, ne pas stocker à proximité d'aliments pour animaux d'élevage. Ne pas ingérer, se laver et se sécher les mains après usage.